



Victime d'attouchements ?

Par **ananonyme54**, le **26/05/2017** à **22:16**

Bonjour,

J'aimerais savoir ce qu'on appelle attouchements d'un point de vue juridique. Je ne sais pas si c'est le cas dans ce que j'ai vécu, selon mon psychiatre oui. Le début des faits, dans mes souvenirs ont débuté vers mes 15-16 ans

Le père d'enfants que ma mère garde avait notamment tendance à descendre du bas du dos vers le haut des fesses lorsqu'il me faisait la bise, il tenait à m'emmener au lycée et une fois notamment il m'a caressé la cuisse et même des années après il tenait à ce qu'on se voit. D'un point de vue juridique, comment est-ce qualifiable ? Y a-t-il vraiment matière à porter plainte comme me dit mon psychiatre ? Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **27/05/2017** à **01:17**

Bonsoir,

Passer de l'attouchement à priori non sexuel au harcèlement à tendance sexuelle est difficile, tant la frontière est ténue. L'avocat que vous choisirez vous aidera.

Par **ananonyme54**, le **27/05/2017** à **08:43**

Vous pensez donc qu'il faudrait prendre un avocat et faire quelque chose ? Dans ce que j'ai écrit il y aurait donc bien quelque chose de répréhensible par la loi ?